

Campagne d'information  
et de prévention 2018

# RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



## Êtes-vous prêts ?

[www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)



## Nous oui...

**Près de chez vous,  
6 sites industriels sont concernés :**

- › EDF-CNPE de Creys-Malville
- › EDF-CNPE du Bugey
- › Kem One - Balan
- › Siegfried
- › Speichim Processing
- › Trédi - Saint-Vulbas



PREFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES



# COMME NOUS, VOUS HABITEZ UNE ZONE À RISQUES.

# Le saviez-vous? vous?



## Des risques de nature variée

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de produits toxiques ou radioactifs.

## Les industriels, particulièrement impliqués

Soumis à une réglementation stricte, les industriels agissent prioritairement pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité des populations riveraines et de leurs salariés. Ils réalisent des études de dangers et d'impact, élaborent des politiques de prévention, forment leurs collaborateurs et organisent des exercices de sécurité afin de tester leurs Plans d'opération interne (POI) et Plans d'urgence interne (PUI).

## Vous informer, une nécessité !

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication... sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.

Il existe plus de 120 établissements à risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains, près de chez vous.

Un accident peut arriver dans le cadre d'une activité industrielle (établissements classés Seveso), nucléaire, de transport ou de stockage de matières dangereuses.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

**Alors comme nous,  
lisez cette brochure  
et soyez prêts !**



## Le mot du Préfet

### **Vous informer et vous protéger**

**V**ous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer. Cette brochure vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d'alerte. N'en négligez pas la lecture, car il en va de votre sécurité et de celle de vos proches. Prenez le temps de partager les informations qu'elle contient avec votre entourage, d'en mémoriser les éléments principaux, de placer bien en évidence, chez vous, le magnet des consignes joint au document. Car si un accident survient, vous devrez être prêts à agir en respectant bien toutes les consignes. Simples à retenir, faciles à appliquer, elles sont capitales pour le succès des opérations de secours. Et la protection de tous. ■

# SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE, FAITES COMME MOI...



# ayez les bons réflexes

## L'alerte

### La sirène retentit



Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).

### Fin de l'alerte



Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



#### COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?

Elle est testée le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12h. Vous pouvez aussi écouter le signal complet 24h/24, 7j/7 sur [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) et au 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé).

Cette sirène est déclenchée en cas d'accident. Elle indique que des mesures de protection sont à prendre. Mieux vous connaîtrez les gestes à faire et à ne pas faire, et plus vous assurerez votre sécurité et celle de vos proches.

**Ne paniquez pas, l'essentiel se trouve dans cette brochure. Vous l'aurez lue et connaîtrez donc les consignes à mettre en œuvre.**

Notamment, **ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte** et ne prenez pas d'initiatives particulières sans y avoir été invité par les autorités.

## À faire



### Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation. Ne procédez à l'évacuation que si le préfet vous le demande.



Écoutez  
France Bleu  
France Info  
France Inter

### J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie). Si l'accident nécessite une évacuation ou la prise de comprimés d'iode, des consignes spécifiques vous seront transmises par le préfet.

## À ne pas faire



### Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



### Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.

COMME MOI,  
VOUS AVEZ  
SÛREMENT

des  
questions

### Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan particulier d'intervention) **définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.** Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), qui régit l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines. Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

### Quel est le périmètre PPI autour des installations nucléaires ?

Le périmètre est variable et dépend des installations comme pour les autres installations à risques. **Il est actuellement fixé à 10 km** pour les Centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE). Une extension à 20 km a été décidée par le ministère de l'Intérieur en octobre 2016 et sera prise en compte ultérieurement.

### À quoi servent les comprimés d'iode ?

### Quelles sont les populations concernées ?

Seuls les riverains concernés par certains risques nucléaires sont soumis à la prise de comprimés d'iode stable permettant de **protéger leur thyroïde en cas de rejets accidentels radioactifs dans l'atmosphère.**

La dernière campagne de distribution a eu lieu en 2016 ; les comprimés ont une validité de 7 ans.

Plus d'info sur : [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)



### Y a-t-il d'autres moyens d'alerte que la sirène ?

Tout dépend des communes et des industriels. Certains gèrent des systèmes d'appel téléphonique en masse, des haut-parleurs fixes ou mobiles, des panneaux à messages variables... **Renseignez-vous** auprès de votre mairie et des industriels à proximité !

### Qui prend en charge mes enfants s'ils ne sont pas avec moi au moment de l'accident ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui **sont formés et connaissent les bons réflexes**. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.

### En cas d'accident, en plus des règles de base citées dans ce document et sur mon magnét, qu'est-il conseillé de faire ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de **faire preuve de patience** et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.



# LES SITES INDUSTRIELS de votre secteur

## Bassin « Côtère - Plaine de l'Ain - Creys-Malville » Entreprises et communes concernées

ENTREPRISES	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION
1 EDF-CNPE DE CREYS-MALVILLE	Creys-Mépieu		1 000 m
2 EDF-CNPE DU BUGEY	Saint-Vulbas		10 000 m
3 KEM ONE BALAN	Balan	  	700 m
4 SIEGFRIED	Saint-Vulbas	 	1590 m
5 SPEICHIM PROCESSING SA	Saint-Vulbas	  	1 050 m
6 TREDI SAINT-VULBAS	Saint-Vulbas	      	5 100 m

Gaz liquéfiés inflammables sous pression

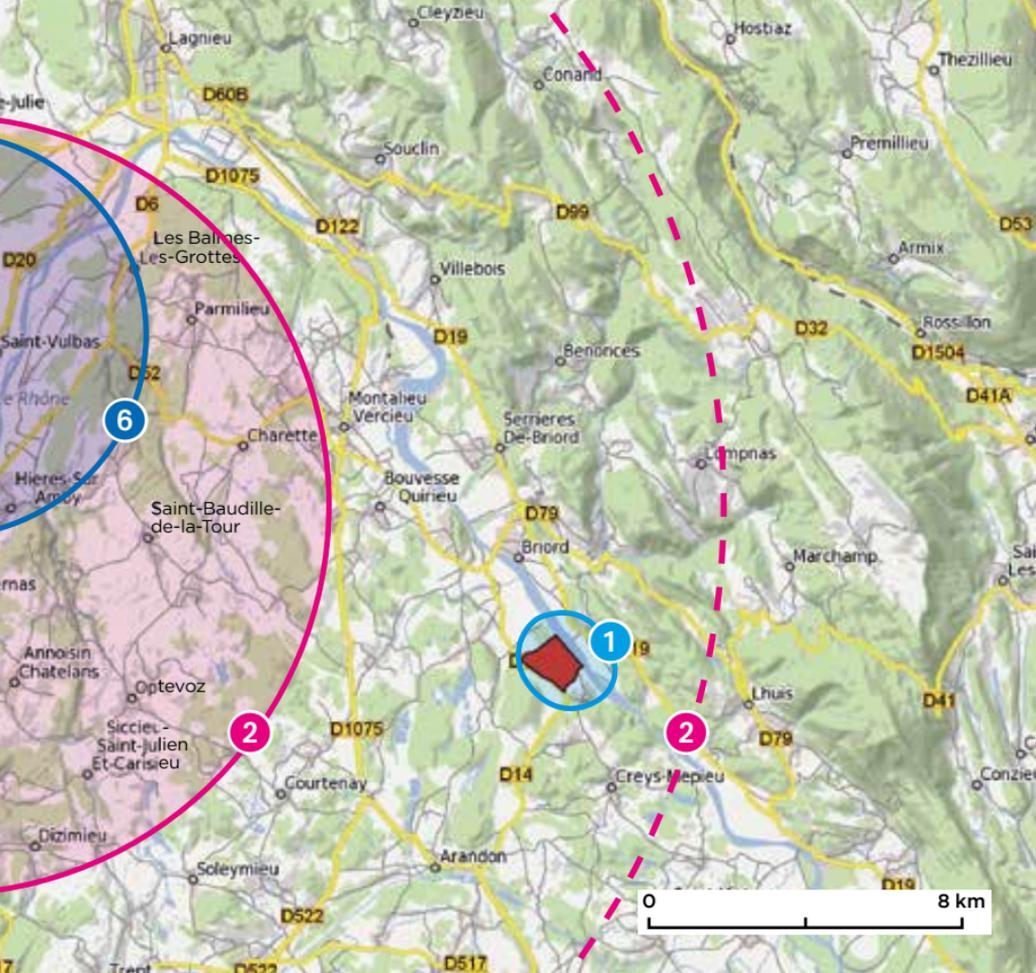
Toxicité spécifique

Gaz toxiques  
Liquides toxiques  
Solides toxiques

Produits dangereux pour l'environnement

## Information générale sur les risques

	EFFETS THERMIQUES	EFFETS TOXIQUES
<b>EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX</b>	<p><b>Incendie</b> Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz → Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction</p>	<p><b>Émission d'une substance toxique</b> Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques - Mélange de produits incompatibles - Dégagement de produits toxiques par contact avec de l'eau → Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques</p>
<b>CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES</b>	Brûlures aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés	Irritation, intoxication, asphyxie : les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (voie respiratoire ou cutanée)



## ville»

COMMUNES CONCERNÉES	PAGE
<b>Isère</b> : Creys-Mépieu ; <b>Ain</b> : Briord	10
<b>Ain</b> : Béliignieux, Blyes, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Lagnieu, Loyettes, Pérouges, Saint-Jean-de-Niost, Sainte-Julie, Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Vulbas ; <b>Isère</b> : Annoisin-Chatelans, Anthon, La Balme-les-Grottes, Bouvesse-Quirieu, Charette, Charviu-Chavagneux, Chavanoz, Courtenay, Crémieu, Dizimieu, Hières-sur-Amby, Leyrieu, Montaliu-Vercieu, Optevoz, Parmilieu, Pont-de-Chéruy, Porcieu-Amblagnieu, Saint-Baudille-de-la-Tour, Saint-Romain-de-Jalionas, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Soleymieu, Tignieu-Jameyzieu, Vernas, Vertrieu, Villemoirieu, Villette-d'Anthon	12
<b>Ain</b> : Balan	14
<b>Ain</b> : Blyes, Saint-Vulbas	15
<b>Ain</b> : Blyes, Saint-Vulbas	16
<b>Ain</b> : Blyes, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Lagnieu, Loyettes, Saint-Jean-de-Niost, Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Vulbas, Sainte-Julie ; <b>Isère</b> : Hières-sur-Amby, La Balme-les-Grottes, Parmilieu, Saint-Baudille-de-la-Tour	17

-  Gaz liquéfié inflammable sous pression  
Gaz inflammables  
Liquides inflammables  
Solides inflammables
  -  Produits radioactifs
  -  Liquides combustibles
  -  Produits explosifs sous l'effet de la chaleur
-  Périmètre du futur rayon PPI du CNPE du Bugey (provisoirement représenté sur la carte à 20km)

EFFETS DE SURPRESSION	EFFETS RADIOLOGIQUES
<p><b>Explosion</b></p> <p>Eclatement de réservoir - Explosion de gaz ou de solides</p> <p>→ Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)</p>	<p><b>Émission de radioactivité</b></p> <p>Accident majeur</p> <p>→ Dispersion d'éléments radioactifs sous forme d'aérosols ou de particules dans l'air, l'eau ou le sol</p>
<p>Blessures provenant de la projection de débris, lésions internes (poumons, tympans...)</p>	<p>Contamination par voie interne ou externe, irradiation augmentant le risque de développement de cancers : les conséquences dépendent de la radio-toxicité de la substance, de la durée d'exposition et de la dose reçue</p>

# EDF-CNPE CREYS-MALVILLE

Hameau de Malville  
38510 Creys-Mépieu /// Tél. 04 74 33 34 35  
creys-visites@edf.fr /// <https://one.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-creys-malville/presentation>



Année d'implantation sur le site : 1976 /// Effectif moyen : 350 personnes  
Informations fournies par le responsable communication du site

## Activités /

Le site EDF de Creys-Malville situé sur la commune de Creys-Mépieu, en Isère, sur la rive gauche du Rhône, est toujours en activité, pour la surveillance des installations selon les exigences réglementaires. Il est constitué de 2 Installations nucléaires de base (INB) : l'ancien réacteur à neutrons rapides Superphénix, en cours de déconstruction (démarrage en 1999), et l'atelier pour l'entreposage du combustible.

## Réglementation du site /

Le décret du 12 mai 1977 autorise la création de la centrale. /// L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux Installations nucléaires de base (INB). /// Autorisation de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides et gazeux (arrêté interministériel du 3 août 2007).  
/// Décret du 20 mars 2006 relatif à la dernière étape de la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement complet de l'Installation nucléaire de base.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1000 m  
Scénario majorant associé : feu de produit solide toxique et inflammable

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquides et solides toxiques	A red diamond-shaped hazard pictogram with a white background and a black skull and crossbones symbol in the center.	fumées toxiques en cas d'incendie

### **Moyens de secours humains /**

- Dispositif d'astreinte permettant de mobiliser du personnel formé, de différentes compétences techniques
- Présence 7j/7, 24h/24, d'équipes d'intervention de lutte contre l'incendie et de secours à victime
- Dispositif d'intervention 7j/7, 24h/24, de la FARN (Force d'action rapide nucléaire) nationale d'EDF
- Application d'une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère
- Service médical composé d'un médecin et d'infirmiers formés au risque radiologique

### **Moyens de secours matériels /**

- Centre de gestion de crise
- Moyens fixes et mobiles de secours et de contrôle de la radioactivité
- Service médical équipé pour les contrôles radiologiques et la décontamination des salariés
- Moyens de lutte contre l'incendie et de secours à victime, y compris pour les feux de sodium
- Matériels de secours de la Force d'action rapide nucléaire nationale d'EDF

## **La sécurité au quotidien**

### **Mesures de prévention des risques /**

- Suppression en 2017 du produit toxique et inflammable auparavant présent dans la cuve du réacteur
- Aujourd'hui plus aucun scénario ne peut mener à un déclenchement du PPI

### **Actions de communication et sensibilisation /**

- Visites guidées du site proposées tous les mois au grand public, gratuit sur inscription à <https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/visitez-nos-centrales/inscrivez-vous>
- Mise en ligne sur le site Internet de Creys-Malville (<https://one.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-creys-malville/presentation>) du rapport annuel sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires de Creys-Malville

# EDF-CNPE BUGEY

Saint-Vulbas BP 60120  
01150 Saint-Vulbas /// Tél. 04 74 34 33 33  
bugey-communication@edf.fr ///



Année d'implantation sur le site : 1965 /// Effectif moyen : 1400 personnes  
Informations fournies par la chef de mission communication du site

## Activités /

Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey situé sur la commune de Saint-Vulbas, sur la rive droite du Rhône. Il produit en moyenne 24 milliards de kWh par an (environ 40% des besoins en électricité de la région Auvergne-Rhône-Alpes), à partir de 4 réacteurs de 900 MW chacun. Le site comprend également un magasin interrégional de stockage d'éléments combustibles neufs, un réacteur d'ancienne génération en cours de déconstruction, une unité de la force d'action rapide du nucléaire, une installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés prochainement mise en service.

## Réglementation du site /

Les décrets du 20 novembre 1972 et du 27 juillet 1976 autorisent la création de la centrale. /// L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux Installations nucléaires de base. /// Autorisations de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides et gazeux (arrêté interministériel du 28 mars et du 7 août 1978, arrêté préfectoral du 18 décembre 1995, arrêté du 26 avril 2004, arrêté du 21 juillet 2004).

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 10 000 m (extension prévue prochainement)

Scénario majorant associé : accident nucléaire avec rejets radioactifs

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produits radioactifs		rejets radioactifs, contamination



### **Moyens de secours humains /**

- Dispositif d'astreinte avec toutes les compétences nécessaires (y compris médicales)
- Présence 7j/7, 24h/24 d'équipes EDF formées et régulièrement entraînées à la lutte contre l'incendie et au secours à victime
- Dispositif d'intervention 7j/7, 24h/24 de la Force d'action rapide nucléaire (FARN) d'EDF
- Service médical formé au risque radiologique
- Convention avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de l'Ain pour mobiliser les personnels sapeurs pompiers volontaires si besoin

### **Moyens de secours matériels /**

- Centre de gestion de crise
- Service médical équipé pour les contrôles radiologiques et la décontamination des salariés
- Moyens de lutte contre l'incendie, contre l'inondation et de secours à victime
- Moyens fixes et mobiles de secours et de contrôle de la radioactivité
- Matériels de secours de la Force d'action rapide du nucléaire d'EDF

## **La sécurité au quotidien**

### **Mesures de prévention des risques /**

- Barrières de sûreté : gaines des crayons combustibles, enveloppe du circuit primaire, enceinte de confinement
- Fonctions de sûreté : contrôle de la réaction en chaîne, refroidissement du combustible, confinement de la radioactivité
- Campagnes de maintenance régulières
- Plans de mobilisation
- Formation des intervenants

### **Actions de communication et sensibilisation /**

- Participation aux réunions de la commission locale d'information (CLI) et aux réunions publiques
- Centre d'information du public à disposition des visiteurs (gratuit) et organisation de visites sur inscriptions (04 74 34 30 09)
- Mise à disposition d'informations : rapport annuel sur la sûreté nucléaire et la radio protection, bulletins d'information aux membres de la CLI et aux médias, lettre d'information mensuelle externe, site internet ([www.bugey.edf.com](http://www.bugey.edf.com)), numéro vert mis à jour chaque semaine (0800 00 01 02), fil Twitter (@EDFBugey)



# KEM ONE BALAN

258 route de Saint Maurice  
01360 Balan /// Tél. 04 72 25 29 29  
contact.communication@kemone.com ///  
http://www.kemone.com



Année d'implantation sur le site : 1965 /// Effectif moyen : 190 personnes  
Informations fournies par la direction de l'établissement

## Activités /

Fabrication de poudre de PVC (Polychlorure de vinyle) : plastique de commodités utilisé dans l'industrie du bâtiment (profilés de fenêtres et portes, canalisations...), de l'emballage, de l'automobile. Prestations de service pour l'unité Arkema située sur la même plateforme et fabriquant des polymères techniques : maintenance, bureau d'étude, logistique, Hygiène Sécurité Environnement et laboratoire.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral initial du 8 août 1985 modifié le 2 août 2103 réglemente les activités du site. /// Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, les dernières datant de 2017 et 2018.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 700 m

Scénario majorant associé : détente explosive d'un gaz liquéfié chauffé au niveau d'un stockage de gaz inflammable liquéfié

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
gaz liquéfié inflammable sous pression, toxicité spécifique		incendie, explosion

## Moyens de secours humains /

- Équipe d'intervention formée et entraînée mobilisable à tout instant
- Exercices de gestion de crise (Plan d'opération interne) mensuels
- Service médical en horaire de jour et agents formés au secourisme

## Moyens de secours matériels /

- Moyens fixes d'intervention : réseau incendie, systèmes fixes d'arrosage, extincteurs
- Nouveau groupe incendie connecté à une nouvelle réserve incendie
- Moyens mobiles d'intervention : véhicules eau mousse, matériel d'intervention, ambulance

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Formation du personnel
- Moyens de surveillance en continu des installations
- Mesures de maîtrise des risques : chaînes de sécurité instrumentées
- Documentation opérationnelle
- Retour d'expérience

### Actions de communication et sensibilisation /

- Réunion publique à Balan en avril 2018, visite de l'usine par les conseils municipaux
- Portes ouvertes à destination de l'administration, des élus et des familles des salariés à l'occasion des 50 ans de la plateforme, en 2016
- En 2017, inauguration du bassin et pompe incendie en présence de représentants de collectivités locales et de l'administration



530 Allée de la Luye  
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain  
01150 Saint-Vulbas /// Tél. 09 71 16 91 00  
siegfriedpharmafr@siegfried.ch ///

Année d'implantation sur le site : 1992 /// Effectif moyen : 120 personnes  
Informations fournies par le directeur général du site

## Activités /

Siegfried Saint-Vulbas SAS produit des molécules de chimie fine à usage pharmaceutique (fabrication d'intermédiaires et de principes actifs pour médicaments). Plus de 90 % de la production est exportée en Europe, aux Etats-Unis et dans les pays asiatiques. Siegfried Saint-Vulbas SAS dispose d'une grande capacité de réactions chimiques, constituée de réacteurs polyvalents permettant de travailler dans une large plage de températures, et impliquant des schémas réactionnels connus de la chimie organique.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 9 décembre 2010 réglemente les activités du site.  
/// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2010.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1590 m  
Scénario majorant associé : fuite de gaz toxique

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
solides toxiques		nuage toxique
liquides toxiques		nuage toxique
gaz toxiques		nuage toxique
liquides inflammables		incendie

## Moyens de secours humains /

- Équippers de seconde intervention, sauveteurs secouristes du travail
- Personnes habilitées à utiliser de l'oxygène médical
- Surveillance du site
- Astreinte technique et astreinte cadre

## Moyens de secours matériels /

- Un réseau de protection fixe incendie et des poteaux incendie
- Centrales d'arrosage incendie automatique, rideaux d'eau
- Détection de vapeurs toxiques et explosimètres
- Extincteurs et robinets d'incendie armés
- Véhicules d'intervention

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Local de stockage confiné
- Diminution des quantités stockées
- Colonne d'abattage
- Chaîne de sécurités instrumentées



# SPEICHIM PROCESSING



Allée des Pins  
01150 Saint-Vulbas /// Tél. 04 74 46 55 55  
speichimprocessing@groupe-seche.com ///

Année d'implantation sur le site : 1989 /// Effectif moyen : 65 personnes  
Informations fournies par le responsable hygiène sécurité environnement du site

## Activités /

Régénération de solvants industriels usagés et purification de produits chimiques, pour l'industrie pharmaceutique, la cosmétique et les parfums, la chimie fine, l'agrochimie, ainsi que la pétrochimie.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral de janvier 1994 modifié le 8 septembre 2016 et le 6 janvier 2017 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de juillet 2016.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1050 m  
Scénario majorant associé : scénario de fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquides toxiques et inflammables, dangereux pour l'environnement		nuage toxique, incendie, pollution

## Moyens de secours humains /

- Astreinte sécurité/production
- Équippers de seconde intervention
- Sauveteurs secouristes du travail

## Moyens de secours matériels /

- Système de protection incendie (réseau maillé, poteaux incendie, local pomperie, réserve d'eau, installations fixes...)
- Cuvettes de rétention pour les bacs de stockage
- Dalles de rétention pour les ateliers de fabrication, le dépotage/chargement
- Bassins d'avarie pour collecter les eaux incendie

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Système de détection incendie
- Système de détection gaz
- Consignes de stockage et d'utilisation des produits inflammables
- Permis de feu pour tout travail par point chaud
- Inertage à l'azote
- Mises à la terre
- Matériel anti-déflagration dans les zones à risques
- Captation et traitement des composés organiques volatils
- Zones de manipulations de produits chimiques sur rétention
- Différentes sécurités de température et pression

### Actions de communication et sensibilisation /

- Portes ouvertes (accueil riverains, familles des salariés, élus, presse locale)
- Rencontres régulières avec le comité de vigilance
- Visites de site : écoles, institutionnels, intra-groupe, clients...
- Signataire de l'engagement de progrès de l'industrie chimique
- Participation à des groupes de travail d'instances représentatives, telles que l'UIC (Union des industries chimiques), la CCI (Chambre de commerce et d'industrie), le SMPIPA (Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain)

# TRÉDI SAINT-VULBAS

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - Av. Charles de Gaulle  
01150 Saint-Vulbas /// Tél. 04 74 46 22 00  
saintvulbas@tredi.groupe-seche.com ///  
https://www.groupe-seche.com/fr



Année d'implantation sur le site : 1976 /// Effectif moyen : 150 personnes  
Informations fournies par la direction du site

## Activités /

Incinération à haute température de déchets dangereux liquides, solides et gazeux ; valorisation de saumures ; décontamination d'équipements électriques contenant des PCB (Polychlorobiphényles) ; réhabilitation de transformateurs ; régénération de gaz à effet de serre.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 30 mars 1995 modifié le 5 octobre 2017 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers du site est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2017.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 5100 m

Scénario majorant associé : scénario de fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquides toxiques, liquides comburants, liquides inflammables, auto-réactifs, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique		nuage toxique, incendie, pollution, nuage toxique au contact de l'eau par libération d'une substance toxique, explosion sous l'effet de la chaleur, inflammation
solides toxiques, solides inflammables, dangereux pour l'environnement		fumées toxiques, incendie, pollution, nuage toxique
gaz toxique, gaz inflammables		nuage toxique, incendie, explosion

## Moyens de secours humains /

- Équippers de seconde intervention, sauveteurs secouristes du travail
- Équipe d'astreinte formée à la gestion de crise (Plan d'opération interne)
- Surveillance du site

## Moyens de secours matériels /

- Détection et protection incendie automatiques, réserve d'eau et bassins de récupération des effluents
- Équipements mobiles d'intervention : scaphandres d'intervention chimique, Appareils respiratoires isolants, lances, extincteurs

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Analyses préalables de l'ensemble des intrants
- Inertage à l'azote de certains équipements
- Murs coupe-feu et bâtiments de confinement
- Filières directes de traitement confinées

### Actions de communication et sensibilisation /

- Visites du site organisées pour les élus et le comité de vigilance du Parc industriel de la Plaine de l'Ain
- Charte sécurité et édition d'un journal interne à la société dédié à la sécurité
- Acteur stratégie nationale pour la biodiversité

# VOILÀ CE QUE L'ON FAIT...

# pour réduire les risques



## Responsabilité et transparence

Dans les pages « entreprises » de ce document, vous disposez d'informations sur les mesures de sécurité mises en œuvre dans les établissements à risques de votre périmètre : la date de la dernière étude de dangers, les mesures de prévention, les moyens de secours humains et matériels mobilisables en cas d'accident, les actions de communication et de sensibilisation engagées...

## Des établissements hautement sécurisés

La sécurité des sites industriels est assurée à plusieurs niveaux. Dès leur conception via la mise en place de dispositifs empêchant la libération de substances dangereuses. Également, par la surveillance régulière et stricte des installations au moyen de systèmes automatiques et manuels déclenchant des mesures de sécurité spécifiques en cas d'anomalie. Le personnel est en outre spécialement formé et entraîné.

## Transport de matières dangereuses sous haute surveillance

Les matières dangereuses utilisées ou produites par les sites industriels peuvent être transportées par voie terrestre (route, rail) ou navigable (fleuve) selon une réglementation stricte et des restrictions d'itinéraires pour les camions peuvent être mises en œuvre. Des études de dangers, des plans de surveillance et d'intervention concernent par ailleurs certaines infrastructures de transport de matières dangereuses.

Pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour garantir la sécurité de tous.

Les établissements à risques sont soumis à des réglementations strictes : ils réalisent des études de dangers ou des rapports de sûreté instruits par les services de l'État. De plus, ceux-ci inspectent régulièrement les établissements et prescrivent des mesures de sécurité.

**Vous devez être conscient que la survenue d'un accident a une probabilité infime... mais que le risque zéro n'existe pas.**

sur [lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com)...

# Tout y est !

À tout moment, sur ordinateur ou sur mobile (smartphone ou tablette), retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte. 122 établissements implantés dans 11 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont concernés. Ils sont regroupés dans 22 zones appelées « bassins » pour lesquels une brochure spécifique a été éditée.

Le site [lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com) permet de retrouver la brochure de votre bassin et de la télécharger.



# RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

## les bons réflexes!

### Début de l'alerte



### À faire



Mettez-vous à l'abri



Écoutez  
France Bleu  
France Info  
France Inter

### À ne pas faire



Ne téléphonez pas



N'allez pas les chercher

### Fin de l'alerte



Pensez à poser  
le magnét  
sur votre  
réfrigérateur!